

GENRE ET AGENDA POST-2015

Les recommandations de Genre en Action
- Février 2014 -

*« La liberté, l'égalité de genre et les droits
Humains ne sont pas des instruments au service
du développement. Ils sont LE développement ! »*

genre
en ACTION

L'Agenda post-2015 doit accélérer 40 ans de lutte pour l'égalité de genre

Depuis 2013, aux niveaux international et national, des consultations et rencontres réunissent les Etats, les agences de développement et les acteurs de la société civile pour évaluer les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et dessiner les contours de l'Agenda « post-2015 » en lien avec le processus de définition des Objectifs de développement durable (ODD), suite à la Conférence Rio +20.

1975-2015 : Pour **Genre en Action**, réseau international francophone pour l'égalité des femmes et des hommes dans le développement, 2015 ne marquera pas tant le début de l'Agenda post-2015 que le **40^{ème} anniversaire de la première Conférence mondiale des femmes** (Mexico, 1975) et le **20^{ème} anniversaire de la IV^{ème} Conférence mondiale des femmes et du Programme d'action de Pékin** (1995).

Il est plus que temps que les engagements de 1975 trouvent des réponses ! L'Agenda post-2015 ne doit pas baisser la barre de l'égalité. Il doit permettre d'appliquer les cadres existants mais aussi de les renforcer en insistant sur des droits et enjeux clefs pour l'égalité : accès au foncier, à l'héritage, réforme des régimes matrimoniaux, droits sexuels, articulation des temps de vie, alternatives économiques favorables au genre, et lutte contre les stéréotypes masculins/féminins etc.

La liberté, l'égalité de genre et les droits Humains ne sont pas des instruments au service du développement.

Ils sont LE développement !

Le point de vue de Genre en Action

L'Agenda post-2015 doit renforcer le respect des engagements existants sur les droits des femmes et l'égalité de genre.

Des années de lutte des femmes ont amené les Nations unies et les Etats à prendre positions et s'engager pour les droits des femmes. A Mexico, en 1975, lors de la première Conférence mondiale des femmes, trois objectifs étaient identifiés :

- La pleine égalité de genre et l'élimination des discriminations liées au genre
- L'intégration et l'entière participation des femmes au développement
- La contribution accrue des femmes dans le renforcement de la paix dans le monde

A partir de Mexico, la décennie des Nations unies pour les droits des femmes (de 1976 à 1985) a permis de fortes avancées. En 1979, l'Assemblée Générale des Nations unies votait la CEDEF, la Convention contre l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'Egard des Femmes. En 1980 à Copenhague, la seconde Conférence mondiale des femmes « Egalité, Développement et Paix » identifiait trois thèmes clefs pour l'atteinte des objectifs de Mexico : un accès égal à l'éducation, aux opportunités d'emploi et à des services de santé appropriés. En 1985, à la fin de la décennie, la 3^{ème} Conférence mondiale des femmes à Nairobi constatait la faiblesse des résultats. La question des violences faites aux femmes notamment était identifiée comme ayant reçu trop peu d'attention. La faible participation des femmes dans les processus de paix et de développement restait aussi un enjeu. La Conférence déroulait un Plan d'action à l'horizon de l'année 2000.

Après « la décennie des femmes », des moments et des textes clefs ont précisé la marche à suivre. En 1992, l'Agenda 21 de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, affirmait la place des femmes comme « groupe majeur » du développement durable.

En 1993, l'Assemblée Générale des Nations unies adoptait la déclaration sur l'Elimination des violences faites aux Femmes. A Vienne, la même année, une conférence internationale posait le principe du respect des Droits Humains des femmes et des enfants et des peuples autochtones. En 1994, la Conférence Internationale sur la Population et le Développement du Caire marquait une étape essentielle pour la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs des femmes. En 1995, la 4^{ème} Conférence mondiale des femmes, à Pékin, posait, avec la Plateforme de Pékin en 12 points, le principe de l'approche à deux voies - transversale (mainstreaming) et spécifique - dans toutes les politiques de développement.

En 2000, la Résolution 1325 des Nations unies fixant la nécessité d'une approche genre dans les processus de paix et de gestion des conflits entrait dans l'arsenal des textes internationaux. La même année, à Dakar, la Conférence mondiale sur l'éducation identifiait six objectifs en faveur de l'Education pour tous, à atteindre ... en 2015. En 2000, les Etats Africains francophones s'engageaient, en ratifiant la Déclaration du Luxembourg, à adopter une double approche par le « changement et l'évolution des rôles et responsabilités des

femmes et des hommes » et « la prise en compte systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes (...) dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de toutes les politiques ». En 2003, le Protocole de Maputo entré en vigueur, fournissant aux organisations africaines des droits humains un cadre régional pour l'égalité de genre. Pendant toutes ces années, principalement à partir de 1995, les Etats faisaient écho aux conventions internationales et se dotaient de stratégies nationales pour l'égalité, de nouvelles lois, de programmes.

Le terrain de l'égalité de genre n'est pas vierge. Un arsenal juridique (et des *modus operandi*) fourni des orientations claires à différents niveaux. Aujourd'hui, non seulement l'application des engagements a pris beaucoup de retard mais des acquis sont menacés. Les Etats sont responsables d'assurer le suivi de leurs engagements (les rapports sur la mise en œuvre de la CEDEF, le processus IDISA de l'UNECA, les marqueurs de l'OCDE ...).

Selon Genre en Action, l'Agenda-post 2015 doit remettre les gouvernements et tous les « partenaires du développement » face à leurs engagements internationaux, régionaux et nationaux envers les droits des femmes et l'égalité de genre. Les dispositifs de suivi doivent être contraignants et les manquements sanctionnés.

L'Agenda post-2015 doit changer le cap des OMD

2000 – 2015 : 8 objectifs des OMD

1. Eliminer l'extrême pauvreté ;
2. Assurer l'éducation pour tous ;
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
4. Réduire la mortalité infantile ;
5. Améliorer la santé maternelle ;
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ;
7. Préserver l'environnement ;
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Quel bilan des OMD ?

Malgré des avancées notables dans certains domaines clefs (l'accès à l'éducation primaire, à l'eau, à la santé), le bilan des OMD est très mitigé. Globalement, les 50 millions de dollars additionnels que les Etats avaient promis d'allouer n'ont pas été réunis et tous les résultats sont inférieurs aux attentes.

Concernant le genre spécifiquement, les OMD visant plus spécifiquement les femmes (OMD3 et OMD5) sont ceux qui ont le moins connu de progrès et ont été les objectifs les moins financés parmi les 8 OMD¹. A titre d'exemple, le fonds ONUFEMMES mis en place pour soutenir l'Objectif 3 a réuni en 2011 seulement 235 des 700 millions promis par les

¹<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Products/Progress2013/French2013.pdf>

Etats. En comparaison, le budget du PNUD est de 4,8 milliards USD, celui de l'UNICEF est de 3,7 milliards USD et celui du FNUAP de 934 millions USD.

Une des immenses lacunes des OMD a été la non prise en compte de la transversalité du genre dans les huit OMD. Dénoncée par les associations des droits des femmes, cette marginalisation n'a pas été corrigée. L'Agenda-post 2015 ne peut pas être une simple prolongation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Des changements de paradigmes politiques et opérationnels sont nécessaires.

2000 – 2015 : le contexte a changé

Dans un contexte de mondialisation économique non contrôlée, les résistances aux changements ont été exacerbées ces dernières années par les conflits et les crises économiques et politiques. De nombreux pays connaissent un regain de conservatisme religieux et culturel qui active des mécanismes discriminants et engendre précarité, violences et marginalisation pour une grande majorité de femmes et de filles dans le monde.

Depuis 2008, les nouvelles modalités d'aide au développement (Agenda de l'efficacité de l'aide formalisé dans la Déclaration de Paris) ont remis à plat les modalités de financement du développement, dans le but de développer mieux ... avec moins. Il est trop tôt pour évaluer l'impact de « l'efficacité de l'aide », mais le critère du genre est marginal dans ces nouvelles modalités. Les conditionnalités (notamment l'alignement sur les politiques nationales) peut même être un facteur de non prise en compte du genre. Au niveau national, les politiques publiques et les programmes de développement sectoriels continuent largement à se dérouler sans attention particulière portée au genre.

L'Aide publique au développement (APD) diminue. Depuis 2010, année où elle avait atteint un niveau record, l'APD a enregistré une baisse de 6 % en termes réels ». La plupart des pays de l'OCDE sont loin de la cible de 0,7% du PNB (un engagement qui date de ... 1970). Selon l'OCDE, « les apports nets d'APD émanant des membres du Comité d'aide au développement se sont élevés en 2012 à 125,9 milliards USD, soit 0,29 % de leur revenu national brut (RNB) cumulé. Cela représente en valeur réelle un recul de 3,9 % par rapport à 2011. Le financement de l'égalité de genre est affecté par ces baisses budgétaires qui affectent les services sociaux indispensables pour les femmes, mais aussi les actions en faveur de l'égalité.

S'agissant de financer l'égalité de genre, l'utilisation des marqueurs de l'OCDE révèle que, en 2011, sur les 76 841 millions de dollars consacrés à l'APD par les pays OCDE, 20 millions étaient axés sur des projets ayant le genre comme objectif significatif, et 3,5 millions à des projets ayant le genre comme objectif principal. Soit, au total, 31% des montants alloués²... Le contenu des projets marqués par les Etats comme étant « sensibles au genre » fait l'objet d'objections de la part d'associations de femmes et féministes qui dénoncent une utilisation des marqueurs ne respecte pas toujours les conditions fixées par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE et ne permet pas de réellement évaluer les montants alloués à l'égalité de genre (la distinction entre les marqueurs 1 et 2 n'est pas nette, mal définie, et les

² <http://www.keepeek.com/Digital-Asset->

Etats ne disposent pas d'outils/critères harmonisés pour la notation). Une utilisation imparfaite des marqueurs surévalue la réalité des financements réellement alloués à l'égalité de genre.

La compatibilité des agendas est un véritable enjeu pour l'égalité de genre : « efficacité de l'aide », post-2015, mondialisation et croissance économique, réduction de la dette, travail décent ... comment combiner ces différents agendas aux objectifs si différents ... et souvent contradictoires et maintenir le cap sur l'égalité de genre ? Par exemple, certaines instances supranationales promeuvent aussi des politiques macroéconomiques potentiellement néfastes sur les femmes (par exemple, les Accords de Partenariat Economique). Globalement, sont financés, et à moindres frais, des processus de « colmatage » de l'égalité très insuffisants pour contrecarrer les dynamiques macroéconomiques, et inefficaces pour lutter contre les racines des discriminations de genre. Or, il s'agit bien, au contraire, d'aller vers la problématisation d'une autre économie, d'autres conceptions de l'économie, où les intérêts des femmes et des hommes – et non des actionnaires - seraient sauvegardés et qui permettraient de résister aux logiques macroéconomiques mondialisées dévastatrices pour les droits des femmes en particulier, et les droits humains des populations en général.

Réorienter post-2015

Dans la perspective de post-2015, il s'agit donc bien moins d'intégrer le genre dans un agenda « conventionnel » du développement que de transformer les paradigmes existants en fonction de critères mettant les Droits humains universels, l'égalité des femmes et des hommes, le bien-être social pour toutes et tous et le respect de l'environnement et des biens communs réellement au centre de la réflexion et de l'action. Ceci implique une déconstruction et une éradication :

- des systèmes patriarcaux à la base de l'économie actuelle, incarnés dans la mondialisation et les rapports biaisés Nord-Sud dans l'économie mondiale ;
- de la domination masculine et des systèmes de discrimination liés à l'origine, la classe, l'orientation sexuelle, etc. ;
- de la hiérarchie institutionnelle notamment entre les Etats, les bailleurs et la société civile, mais aussi au sein de la société civile elle-même ;
- des mécanismes qui permettent et encouragent l'exercice des violences contre les femmes et les filles et des violences de genre.

Les objectifs devraient refléter ces ambitions et visions pour un projet de société égalitaire. Il faut ici rappeler que, l'Agenda post-2015, contrairement aux OMD, cible autant les pays aux Nords qu'aux Suds et complique la recherche de cibles et d'indicateurs pour tous.

Genre en Action estime que l'Agenda post-2015 doit exiger :

- Le financement du développement de manière générale (à hauteur de 0,7%);
- L'orientation explicite des objectifs sur les droits Humains, l'égalité de genre comme synonymes de développement – pas seulement comme instruments;
- La transversalité effective du genre dans tous les objectifs et processus de planification (compatibilité des agendas ?) ;
- La transparence dans les prises de décisions et la traçabilité des affectations budgétaires pour l'égalité de genre.

L'Agenda post-2015 doit appuyer la participation citoyenne pour l'égalité

Genre en Action, à l'instar de nombreuses organisations de la société civile pro-égalité de genre, s'inquiète du manque de prise en compte de la participation des femmes et, plus largement, des acteurs et actrices de l'égalité de genre dans la démarche même de l'agenda post-2015. Les organisations francophones sont particulièrement concernées. Des mécanismes de transparence dans la prise de décisions sont nécessaires.

Pendant la période 1975 – 2015, les associations de femmes et féministes ont mené une lutte acharnée pour les droits des femmes et l'égalité de genre : elles ont fait voter des lois, des conventions, ont fait adopter des mécanismes de suivi, ont développé des méthodologies et des outils, ont organisé des associations et des réseaux - locaux, nationaux, transnationaux – se sont emparées des TIC pour communiquer, ont acquis et transféré des compétences, des connaissances et des savoirs. Les Etats et les agences internationales de développement ont contribué à ces efforts et des alliances se sont forgées.

Partout, actives dans les 12 domaines identifiés par la plateforme de Pékin, et dans leur intersection, ces associations ont apporté aux politiques publiques et aux projets de terrain un savoir-faire unique et contribué à construire un projet sociétal d'envergure. Plus visibles que jamais, présentes sur les réseaux sociaux et dans les instances de décision, ces associations sont non seulement un atout démocratique (luttant pour les droits des femmes lors des révolutions arabes par exemple). Les opportunités de renforcement des compétences, de financement, et de participation aux actions de développement se multiplient.

Pourtant, parce qu'il touche aux fondements des pouvoirs sociaux, culturels, économiques et politiques qu'incarne le patriarcat et parce qu'il remet en cause les structures qui soutiennent les discriminations de genre, le travail des associations en faveur de l'égalité de genre rencontre de fortes résistances. L'existence même de ces associations est parfois remise en cause par certains Etats. Elles sont précarisées par la rareté des moyens, les conditions d'accès aux finances et le manque de soutien politique pour une participation effective dans les instances de décision.

Une récente étude menée par AWID³ révèle une réduction de 20% des ressources allouées à toutes les organisations de femmes (de 515 à 406 millions USD entre 2008 et 2011) et l'attribue à la crise économique d'une part et à la montée des conservatismes dans certains pays donateurs d'autre part qui limitent l'aide publique au développement. Si le pourcentage des fonds destiné à la société civile a augmenté (de 25 à 64% entre 2008 et 2011), c'est à dire, en termes monétaires, de 130 à 263 millions de USD, peu d'organisations pour les droits des femmes peuvent accéder à ces fonds du fait des conditionnalités des bailleurs et du volume élevé des subventions que les petites organisations ne peuvent pas gérer.

³ <http://www.awid.org/Library/Watering-the-Leaves-Starving-the-Roots>

Pour répondre à ces enjeux, Genre en Action demande que l'Agenda post-2015 intègre :

- La participation active, signifiante et significative des femmes (dans leur diversité d'âge, de classe, d'orientation sexuelle etc.) et de tous les acteurs et actrices pro-égalité de genre dans la définition et la mise en œuvre de l'agenda post-2015. Cette participation doit être budgétisée, valorisée et évaluée.
- La participation des acteurs et actrices francophones dans tous les processus liés à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de l'agenda post-2015, aux niveaux international, régional et national.
- La mise en place d'observatoires citoyens pourvoyeurs de données fiables et objectives sur l'égalité, impliqués dans les processus décisionnels et capables de jouer un rôle de veille et d'interpellation auprès des politiques, notamment sur les questions d'égalité de genre.

12 objectifs proposés par le Panel de Haut Niveau (en cours de discussion)

1. Mettre fin à la pauvreté
- 2. Autonomiser les filles et les femmes**
3. Garantir une éducation de qualité et une formation tout au long de la vie
4. Assurer les conditions d'une vie en bonne santé
5. Assurer la sécurité alimentaire et l'équilibre nutritionnel
6. Assurer un accès universel à l'eau et à l'assainissement
7. Garantir une énergie durable
8. Créer des emplois, des moyens d'existence durable et une croissance équitable
9. Gérer les richesses naturelles de façon durable
10. Assurer une bonne gouvernance et un cadre institutionnel efficace
11. Garantir des sociétés stables et pacifiques
12. Créer un environnement favorable et encourager les financements à long terme

10 objectifs Programme d'Action du Développement Durable (en cours de discussion)

1. Mettre fin à l'extrême pauvreté et à la faim
2. Réaliser le développement et la prospérité pour tous sans détruire l'environnement
3. Garantir l'éducation pour tous les enfants et les jeunes
4. Atteindre l'égalité des sexes et réduire les inégalités
5. Atteindre la santé et le bien-être à tous les âges
6. Accroître la production agricole d'une façon soutenable pour l'environnement, afin d'atteindre la sécurité alimentaire et la prospérité rurale
7. Rendre les villes productives et soutenables sur le plan environnemental
8. Infléchir le changement climatique dû à l'humain en mettant en œuvre une énergie soutenable
9. Protéger les écosystèmes et garantir une gestion saine des ressources naturelles
10. Améliorer la gouvernance et aligner les pratiques des industries sur tous les objectifs.

Résumé des propositions de Genre en Action

Genre en Action est solidaire des associations de la société civile féministe

Un rapport prospectif⁴ sur les objectifs post OMD a été remis au Secrétaire des Nations unies en septembre 2013. Actuellement, il comporte 12 objectifs qui doivent servir de base de discussion. Ces objectifs et indicateurs devront ensuite être déclinés nationalement. En parallèle, le rapport du Programme d'Actions pour le Développement Durable⁵ propose 10 priorités, discutées par des Groupes de Travail. Aucun de ces objectifs n'est définitif.

De nombreuses organisations de la société civile ont émis des critiques et recommandations sur le traitement de l'égalité de genre dans ces rapports et sur les objectifs proposés. **Genre en Action s'accorde notamment avec les points de vue suivants :**

- **FEMNET**⁶ dénonce un cadre directeur néo-libéral et un agenda de développement basé sur « le marché » qui favorise des politiques macroéconomiques où le profit importe plus que l'humain. Cette vision du développement biaise la notion de travail, de production. FEMNET souhaite que l'agenda post-2015 prenne en compte *le travail du care* et valorisant le travail non-rémunéré et informel des femmes ;
- **Pour AWID**⁷ les propositions actuelles sont sur une vision restreinte et non-articulée des droits. Ceux-ci sont phagocytés au « développement » économique plus qu'humain. AWID demande que les objectifs finaux garantissent « que toutes les dimensions de l'autonomie des femmes, y compris l'autonomie économique, l'autonomie politique, l'autonomie sexuelle, l'autonomie reproductive et l'absence de toute forme de violence, soient reconnues » ;
- Le **Women Major Group**⁸ déplore que les droits des femmes et l'égalité de genre ne soient pas traités comme éléments fondateurs de l'ensemble du programme de développement. Le WMG dénonce aussi la prise en compte très incomplète et superficielle du genre dans les 12 objectifs et souhaite de nouvelles ouvertures pour l'égalité, en termes d'approche durable du développement, de gouvernance, d'usage des TIC ou de nouveaux partenariats entre les acteurs.
- L'Agenda post-2015 doit renforcer les politiques nationales. C'est ce qu'exprime SPONG⁹, un collectif d'ONG au Burkina Faso, qui veut que le processus s'appuie sur la

⁴ <http://www.post2015hlp.org/wp-content/uploads/2013/07/post-2015-HLP-report-French.pdf>

⁵ <http://unsdsn.org/files/2013/06/130619-SDSN-Programme-d%E2%80%99Actions-pour-le-D%C3%A9veloppement-Durable-A4.pdf>

⁶ <http://www.awid.org/fre/Actualites-et-Analyses/Analyse-speciale-Programme-du-developpement-pour-l-apres-2015/Declarations/Declarations/Reaction-au-Rapport-du-Panel-de-Haut-Niveau-sur-la-Poste-2015>

⁷ <http://www.awid.org/fre/Actualites-et-Analyses/Analyse-speciale-Programme-du-developpement-pour-l-apres-2015/Analyses-et-Publications-de-l-AWID/Analyses-et-Publications-de-l-AWID/Declaration-de-l-AWID-a-la-58e-session-de-la-Commission-de-la-condition-de-la-femme>

⁸ <http://www.awid.org/fre/Actualites-et-Analyses/Analyse-speciale-Programme-du-developpement-pour-l-apres-2015/Declarations/Declarations/Reflexions-sur-le-rapport-de-l-apres-2015-du-Groupe-de-personnalites-de-haut-niveau-tres-loin-d-etre-satisfaisant-!>

⁹ http://www.spong.bf/IMG/pdf/opinion_du_spong_-_genre_et_l_agenda_de_developpement_post-2015.pdf

Stratégie de Croissance Accélérée pour un Développement Durable et sur la Politique Nationale Genre. Il exige aussi un suivi de la prise en compte du genre et de l'impact des politiques sur l'égalité. Les violences faites aux femmes n'étaient pas explicitement ciblées dans les OMD. Les associations telles que SPONG exigent que l'agenda-2015 remédie à cette situation ;

- L'association **Men Engage**¹⁰ revendique un agenda post-2015 qui motive la participation des hommes dans les luttes pour les droits des femmes, notamment en termes de violences, et qui ouvre la notion d'égalité de genre aux violences et discriminations que subissent les personnes LGBT ;

En plus de soutenir les recommandations de ces organisations (et d'autres, qui ne sont pas citées ici), Genre en Action demande la prise en compte des enjeux spécifiques qui pèsent sur l'égalité femmes-hommes dans le(s) contexte(s) francophone(s) : conflits civils et armés, menaces sur les droits sexuels et reproductifs, impacts du changement climatique, absence chronique de données ...

10 recommandations de Genre en Action pour l'Agenda post-2015

En termes d'orientations et de priorités

1. Viser l'éradication des structures sociales, économiques, politiques et culturelles à l'origine des inégalités et des violences de genre, en intersection avec d'autres formes d'inégalités (âge, classe, orientation sexuelle, origine etc.) et promouvoir la liberté de pensée et d'action de tous les individus, femmes et hommes ;
2. Promouvoir des modèles de développement économiques alternatifs, solidaires et durables, capables de réduire les inégalités de genre ;
3. Reconnaître, promouvoir et valoriser toutes les dimensions de l'autonomie des femmes - autonomie économique, politique, sociale, culturelle, sexuelle (inclut l'IVG légal et sans risque) et reproductive - et lutter contre toutes les formes de violences qui entravent cette autonomie ;
4. Reconnaître et valoriser toutes les formes de travail (rémunéré, *care*, informel ...) des femmes, leurs droits économiques et leurs contributions au développement ;
5. Développer un/des objectifs spécifiques et intégrer transversalement le genre, notamment dans les secteurs où il est négligé (macroéconomie, changement climatique) notamment dans le contexte francophone.

En termes de processus

6. Engager les pays donateurs à consacrer au moins 0,7% de leur PNB à l'APD et à l'orienter vers les Pays les moins avancés et les catégories de populations les plus discriminées d'une part et à honorer leurs engagements concernant le financement de l'égalité de genre d'autre part ;

¹⁰ http://menengage.org/index.php?option=com_content&view=article&id=234:menengage-call-for-action-post-2015-agenda&catid=1:news-a-events&Itemid=4

7. Rendre tous les Etats, aux « Nords » et aux « Suds » redevables de l'application des cadres existants (nationaux, régionaux et internationaux) pour les droits universels des femmes et l'égalité de genre et rendre ce suivi contraignant ;
8. Renforcer le rôle des Etats dans la protection des droits Humains et de l'égalité de genre face aux politiques macroéconomiques et aux excès de la mondialisation, et veiller à la compatibilité des agendas pour l'égalité de genre ;
9. Exiger la traçabilité des dépenses bénéficiant à l'égalité de genre (budgétisation sensible au genre) et soutenir des observatoires de l'égalité de genre indépendants afin d'assurer le développement d'indicateurs fiables et pertinents ;
10. Associer pleinement les femmes et toutes les organisations favorables à l'égalité de genre aux prises de décisions ; leur donner les moyens techniques et financiers de travailler collectivement pour l'égalité de genre et pour les droits Humains en général, et des femmes et des personnes LGBT en particulier.

Position de Genre en Action sur l'intégration du genre dans l'Agenda-post 2015

L'exercice auquel se livrent actuellement les Etats et la société civile consiste à développer des objectifs, des cibles et des indicateurs significatifs pour cerner les progrès vers l'égalité de genre au niveau global. Les 12 objectifs du rapport remis aux Nations unies et les 10 objectifs du Plan d'Action du Développement Durable servent de base aux discussions, mais ne sont pas définitifs. A termes, les deux « listes » seront fusionnées. La plupart des organisations pro-genre appuient **la nécessité d'avoir au moins un objectif spécifique** consacré au genre et **une prise en compte transversale** dans les autres objectifs. En revanche, toutes ne sont pas d'accord sur les thématiques à traiter spécifiquement et transversalement.

A ce stade, Genre en Action propose deux **objectifs spécifiques (à discuter)** :

1. Eradication de toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles et des violences de genre qui touchent aussi les hommes ;
2. Participation des femmes à la prise de décision, à tous les niveaux, et dans tous les espaces.

L'égalité de genre, centrale à l'atteinte des Droits humains et à un développement équitable, durable et juste ne peut être atteinte sans **une prise en compte transversale explicite dans toutes les dimensions du développement**. Pour Genre en Action, il est très clair que tous les objectifs définis dans l'Agenda post-2015 devront intégrer un objectif d'égalité. Tous les objectifs devront assortis d'**indicateurs** pour mesurer les moyens investis (budgétisation sensible au genre), les effets (intégration du genre dans les institutions, politiques, programmes) et les impacts (réduction des inégalités de genre) des actions.

*Travail en cours / work in progress
Version 11 février 2014*

Les rendez-vous 2014 de Genre en Action autour de l'Agenda post-2015

Genre en Action ouvre une **discussion en ligne en FRANCAIS** sur le site *The World We Want* pour faciliter l'information et la participation des francophones. Cette réflexion permettra de **préciser les objectifs, les indicateurs et les processus**, en lien avec l'analyse et les principes exposés ci-dessus.

En savoir + : <http://www.worldwewant2015.org/fr/node/400566>

Dans le cadre de la 58^{ème} session de la Commission sur le statut des femmes, Genre en Action, avec AFARD, ICAE et AFTURD organise le 11 mars **un atelier consacré au rôle des observatoires de l'égalité de genre dans le suivi de post-2015** (*Guild Hall, Armenian Convention Center, 630, 2nd Avenue (at 35th street), de 10h30 à 12h00*).

En mars, Genre en Action participe au **Forum Mondial des Femmes Francophones**, à Kinshasa.

En savoir + : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/promotion-de-la-francophonie-et-de/actualites-et-evenements-lies-a-la/forum-mondial-des-femmes/article/forum-mondial-des-femmes>

En mars/avril, Genre en Action organise **deux formations en ligne** sur le thème « violences de genre en milieu scolaire » et « genre et macroéconomie » autour des méthodes de collecte et d'analyses de données que les **observatoires de l'égalité de genre** doivent maîtriser pour jouer un rôle actif dans l'Agenda post-2015.

En savoir + <http://www.observatoiresdugendre.com/>

Genre en Action et ses partenaires remettront leurs recommandations sur la prise en compte du genre dans l'Agenda-2015 au prochain **XVe Sommet de la Francophonie** qui se tiendra à Dakar les 28 et 29 novembre 2014 avec pour thème : Femmes et jeunes en Francophonie : vecteurs de paix, acteurs de développement.

En savoir + : <http://www.francophonie.org/XVe-sommet-de-la-Francophonie.html>

